

Stratégie de développement communal et de gestion durable du trait de côte

- Commune d'Ault -

ETAT D'AVANCEMENT JANVIER 2013

Présentation aux membres du Conseil municipal d'Ault en réunion technique du 17-01-2013



Ault – Etude stratégique

Genèse de la démarche: « Plutôt que de répondre à l'urgence en fonction des coups de tempêtes, une stratégie de reconquête des espaces urbains littoraux, orientée vers la création de valeur ajoutée indispensable à la revitalisation économique, sociale, et environnementale de la commune a été élaborée. »

Génèse de la démarche

2001: PPR

2004 : Acquisition du site du Moulinet dans le but de créer une réserve foncière en retrait des zones à risques

2005 : GIZC et accord de l'ensemble des partenaires pour engager la démarche de ZAC du Moulinet en vue de son urbanisation pour la relocalisation des activités et des biens du trait de côte,

2008 : Lancement simultané du PLU Ault-Woignarue assuré par le même prestataire (vision supra communale assurée), PADD en cours de finalisation intégrant la relocalisation des activités et des biens (zac Moulinet, urbanisation des coteaux d'onival, densification du tissu urbain d'Onival,...)

2010 : Lancement de l'étude stratégique de développement communal et de gestion durable du trait de côte d'Ault,

2011 : Engagement de la démarche PAPI

2012 : Démarche de projet retenue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, et de l'Energie dans le cadre de l'Appel à Projet Cousin

Le PAPI vient conforter la démarche

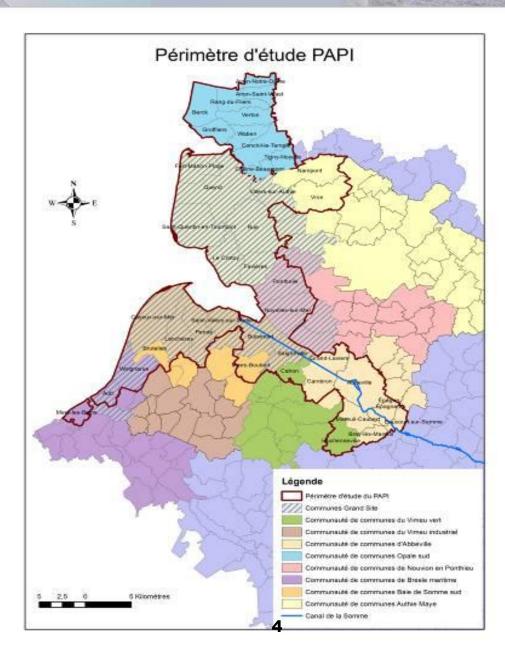
engagée:

Estuaire de l'Authie

Estuaire de la Somme

Estuaire de la Bresle

« L'érosion ne respecte pas les frontières administratives »



Les objectifs du PAPI

 Volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations

Une démarche cohérente dans le temps (vision à 10-50-100ans)

- Etablir un diagnostic sur les risques d'érosion et de submersion marine
 Une démarche cohérente dans l'espace (prise en compte des phénomènes dynamiques)
- Déterminer une stratégie de territoire globale de protection et développer pour chaque problématique le meilleur scénario d'aménagement
- Ne pas compromettre les activités économiques
- Inventer une nouvelle façon de développer le territoire de manière durable
- Apprendre à vivre avec cette « culture du risque »
- Mieux informer les habitants : réalisation d'outils
 (DICRIM) documents d'information communale sur les risques majeurs
 (PCS) plans communaux de sauvegarde

Une vision durable de la gestion du trait de côte

Hier: compétence de défense contre la mer sectorielle

Aménagements contre les submersions marines par des ouvrages lourds de défense contre la mer

Aujourd'hui et demain : une vision raisonnée, différenciée et intégrée de l'aménagement

Intégration des enjeux du tissu socio-économique des zones arrières pour assurer leur développement à long terme

Degré d'urgence

L'étude menée par le réseau d'observatoire Normando-Picard, a permis de recalculer la vitesse du recul de la falaise vive au droit de la commune d'Ault:

Revue à la hausse par rapport au PPRL de 2001, passant d'une moyenne de 40 à 70 cm/an.



Tempête (http://camping-onival.pagesperso-orange.fr-DR, 1990)



31-03-20107 Mairie de Ault)

Conséquences de cette accélération, deux possibilités :

Nouveau confortement en pied et haut de falaise comme en 1980 : hypothèse qui n'a pas été retenue par le comité de pilotage

Mettre en œuvre dans un temps très resserré, le recul de manière effective. L'étude PPRI en 2013 viendra préciser ce délai (estimation entre 3 et 5 ans)



Principe retenu : le recul stratégique

Les grandes étapes de l'étude stratégique

.Novembre 2010: Lancement du diagnostic des ouvrages maritimes,

Mars 2011: Lancement du diagnostic urbain et littoral, proposition de scénarios d'aménagement urbain et littoral (plusieurs comités techniques, ateliers publics, comités de pilotage, pôles « littoral »,...)

.Comité de pilotage du 2 décembre 2011: Validation d'un scénario stratégique,

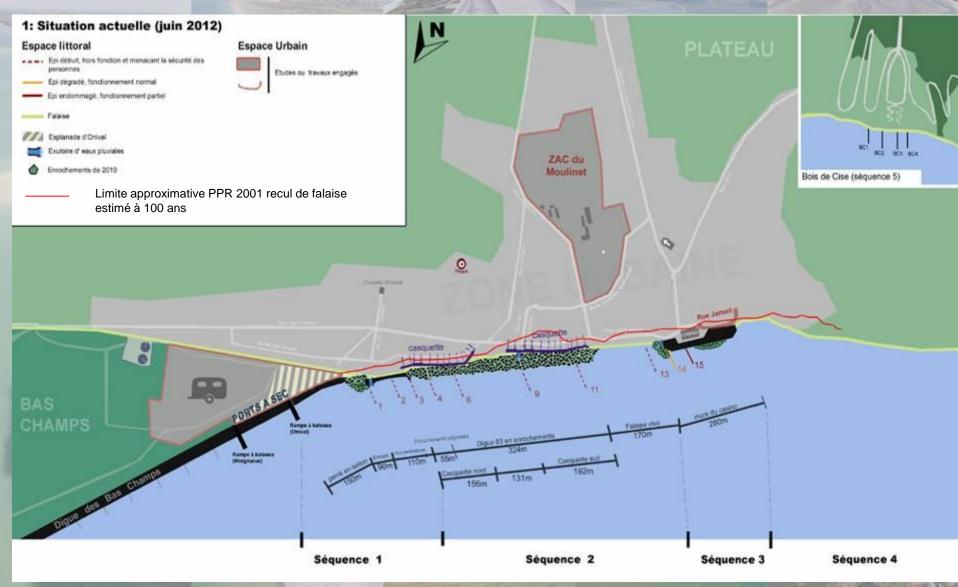
« AULT, VILLE-BELVEDERE»:

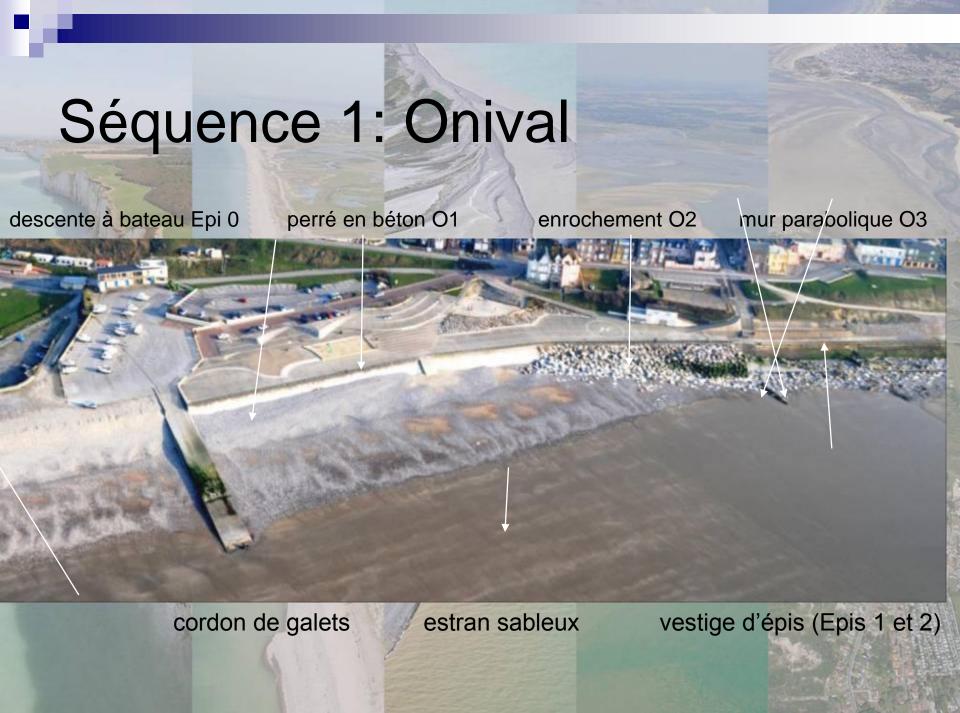
« Repli de l'urbanisation et acceptation de l'évolution naturelle de la falaise » en tant que levier d'un nouveau développement de l'économie touristique aultoise basée sur une attractivité touristique, scientifique, et environnementale à faire émerger au sein du Grand Site Baie de Somme et un lieu privilégié où il fait bon vivre et travailler en boyd de mer »

Janvier 2012-Octobre 2012 : Succession de comités de pilotage, comités techniques et pôles « littoral » qui ont permis d'établir un programme prévisionnel de principes urbains et littoraux ainsi que les actions urbaines et littorales qui en découlent, à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

.23 novembre 2012 : Projet d'Ault retenu suite à la présentation du scénario stratégique en jury national

Etat des lieux et bilan des précédents aménagements du trait de côte d'Ault dans le cadre de l'étude stratégique Repérage des 5 séquences littorales identifiées







Séquence 3 : Murs du casino

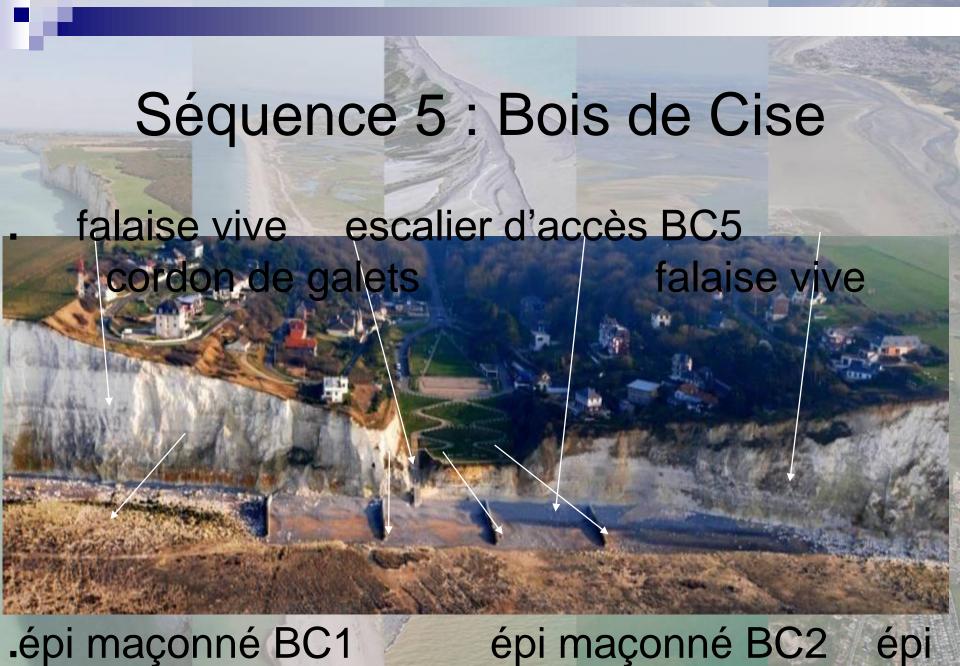


enrochement

Séquence 4 : Falaise vive vers Bois de Cise



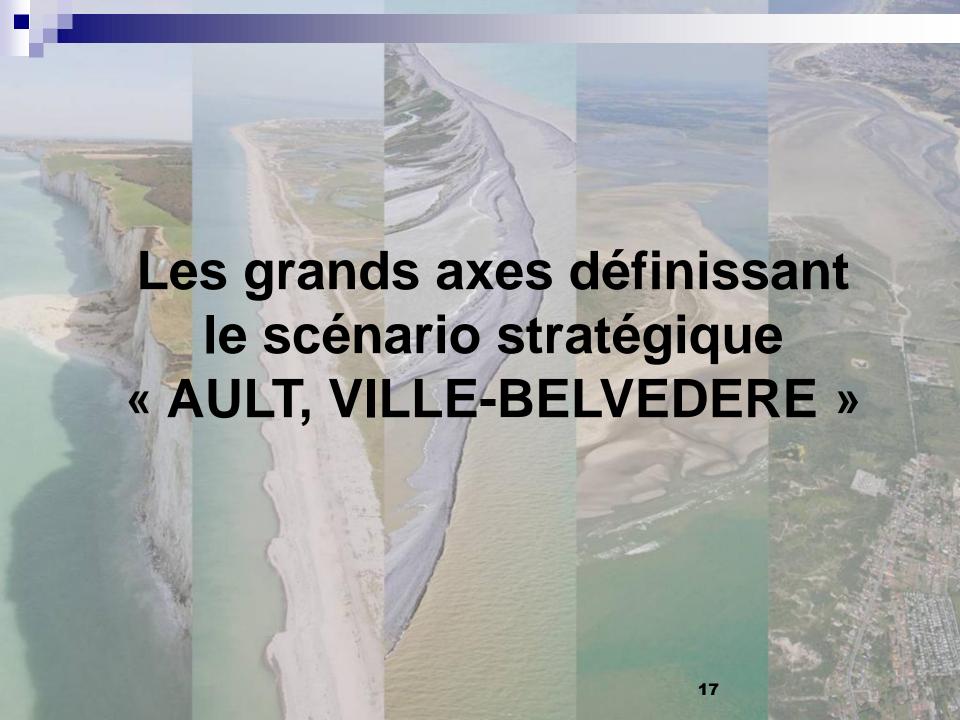
Falaise vive entre Bourg d'Ault et Bois de Cise



.épi maçonné BC1 maçonné BC3 épi maçonné BC4

Bilan des aménagements

- .Un risque humain persistant,
- Situation économique et sociale locale en berne malgré les efforts déployés,
- .Une érosion ralentie mais toujours présente,
- Coûts importants d'entretien des ouvrages.



Les 3 grands axes du scénario stratégique « AULT, VILLE-BELVEDERE » :

AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR,

AXE 2 : Acceptation de l'évolution naturelle de la falaise :

libération progressive et contrôlée de la falaise, à la fois des ouvrages qui menacent ruine et ceux qui peuvent favoriser l'érosion bloquent son évolution naturelle,

AXE 3 : Requalification urbaine et paysagère :

.prise en compte de la bande côtière en tant qu'espace spécifique au coeur du projet urbain : requalification urbaine et paysagère de la crête de falaise et de l'arrière-littoral, traitement des interférences sur le fonctionnement urbain, prise en compte du paysage de falaise dans la dynamique touristique territoriale,

restauration et mise en valeur des écosystèmes de la falaise : Ault comme exemplaire d'un point de vue environnemental et lui permettant d'acquérir une attractivité touristique, scientifique et environnementale forte au sein du Grand Site Baie de Somme.

Les principes urbains et littoraux pour mettre en oeuvre le scénario stratégique « AULT, VILLE-BELVEDERE »

AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR :

principe urbain 1 : <u>Développement urbain en retrait</u>

- ZAC du Moulinet à vocation habitat, hôtellerie, équipement culturel, festif, scientifique est confirmée



-Site de la Demeure d'Hautebut : Renouvellement et extension de l'activité d'hébergements de loisir

AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR :

principe urbain 2 : Relocalisation progressive des personnes et des biens dans les nouveaux espaces créés



Délimitation provisoire du périmètre « Fonds Barnier » établie selon les estimations de recul à 100 ans du PPR de 2001 en cours de révision.

Bois de Cise

Au regard des éléments techniques dont nous disposons et sur la base du PPRL de 2001, on peut estimer, sur un axe temporel restant à affiner dans le cadre des études qui seront conduites en 2013, que les enjeux exposés sont à minima :

.+/- 80 maisons ou petits immeubles y compris l'équipement hôtelier du bois de Cise. L'étude stratégique a évalué la surface habitable de la zone à 6346m2

soit +/- 300 personnes dont les touristes résidents

- 1 voirie de desserte routière (rue de Saint -Valéry, boulevard Michel Couillet, ancienne rue Jamart et Boulevard circulaire du quartier Bel Air) sur 1.7 km
- 5 activités économiques d'hôtellerie-restauration
- 1 équipement public : l'ancien casino faisant office de salle polyvalente communale et comprenant une salle de sport
- .+/- 3 hectares de surface communale et une perte de recette foncière de 110 763 € (estimation de l'étude stratégique) Surface de la commune 599 ha

AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR :







principe urbain 3 :

Déconstruction progressive
du tissu urbain de la crête
de falaise : création d'une
voirie nouvelle et adaptation
des réseaux réseaux

AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR :

principe urbain 3 : <u>Déconstruction progressive du tissu urbain de la crête de falaise : création d'une voirie nouvelle et adaptation des réseaux réseaux</u>



AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR :

principe urbain 3 : <u>Déconstruction progressive du tissu urbain de la crête de falaise : création d'une voirie nouvelle et adaptation des réseaux reseaux réseaux réseaux réseaux réseaux réseaux réseaux réseaux reseaux rese</u>

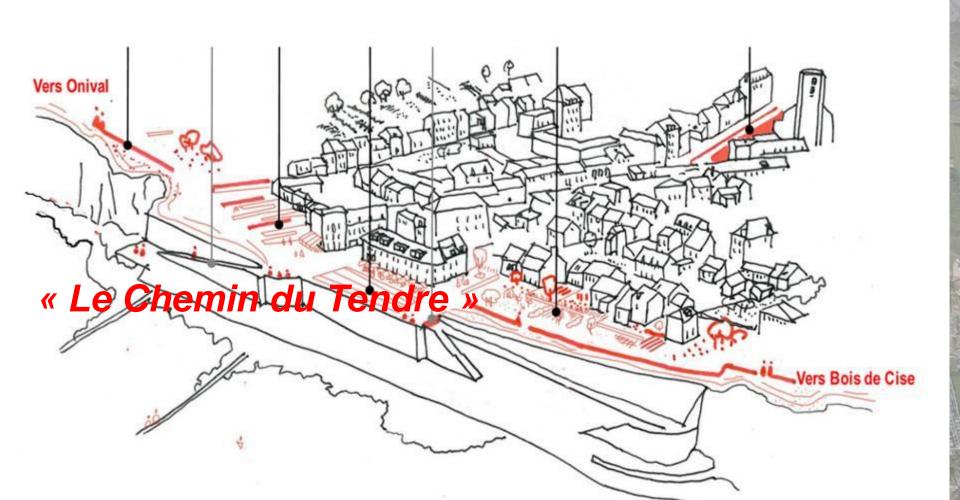


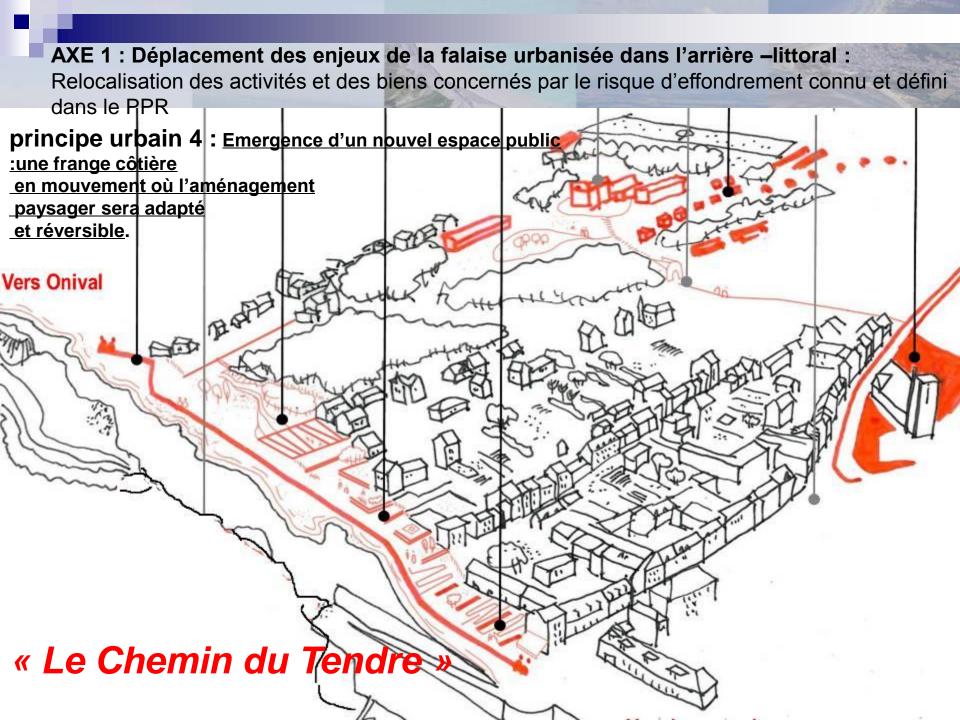
rue de la Piliche

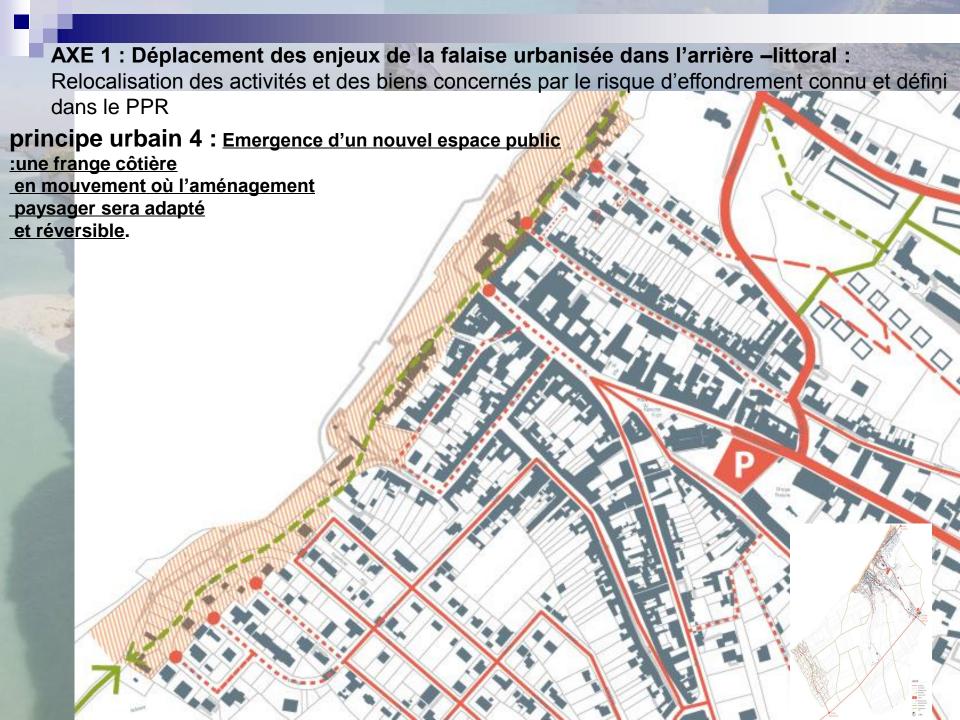
AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière –littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR

principe urbain 4 : <u>Emergence d'un nouvel espace public : une frange</u> <u>côtière en mouvement où l'aménagement paysager sera adapté et</u> <u>réversible</u> (rue de Saint-Valery, ancienne rue Jamart, boulevard de la Mer)











AXE 1 : Déplacement des enjeux de la falaise urbanisée dans l'arrière -littoral :

Relocalisation des activités et des biens concernés par le risque d'effondrement connu et défini dans le PPR

principe urbain 6 : Requalification urbaine des espaces publics du

centre-bourg: Séquençe 3 abords de ers le Bois de Cis ECOLE ville

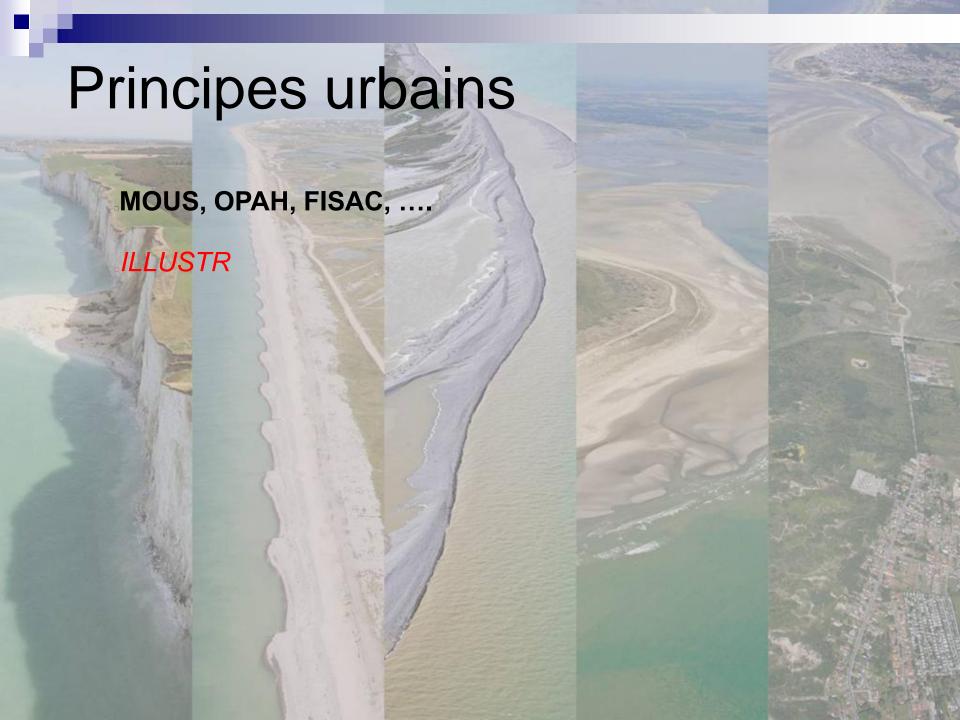
Grand'rue

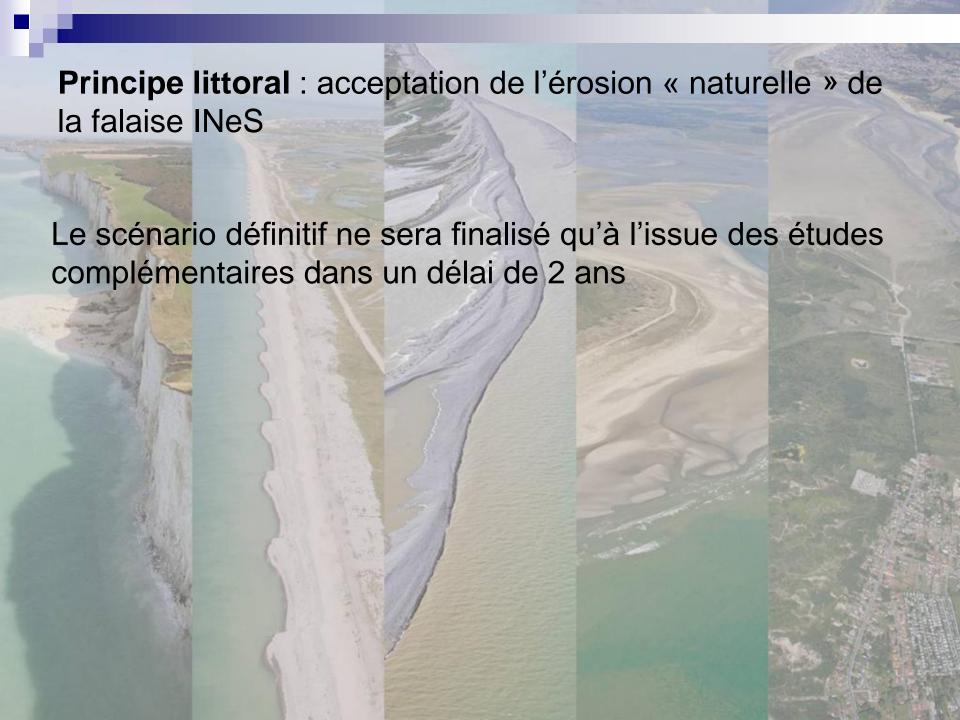
esplanade du casino,

l'église,

liaison vers ville haute

entrée de « Bellevue »







-Périmètres actions 3 dans le cadre du projet Cousin : Levés topographiques et instrumentation Instrumentations Levés topographiques annuel de la séquence 3 et abords

Séquence 1

Levés topographiques de la totalité du linéaire concerné (séquences 1,2,3,4)

Séquence 3

Séquence 2

-Dans le cadre du dispositif général de financement : études complémentaires maîtrise d'oeuvre pour le traitement de l'exutoire d'eaux pluviales et la réparation de l'ouvrage traversé par ce dernier.



Sondage sur le mi





Dalle du mur parabolique effondrée en octobre 2010. Remblai et réparation de la dalle en septembre 2012

Définition de la méthode « le moins d'impact possible et le plus efficace possible » pour la déconstruction des casquettes si celle-ci est rendue nécessaire



Suivi expérimental de

- l'évolution et de l'action sur la falaise des ouvrages de régulation du transit sédimentaire.
- -l'évolution de la falaise sur ce site présentant un réseau de failles actives et des zones karstiques fortement dégradées, levés topographiques et pose de témoins pour estimer le recul des différents secteurs.

Expertise géologique au droit du Bois de Cise de la faille active et des zones karstique de manière à compléter l'évaluation BRGM 2012 traitant uniquement des aspects externes (comportement des écailles de bord de falaise) : démarche pilote.





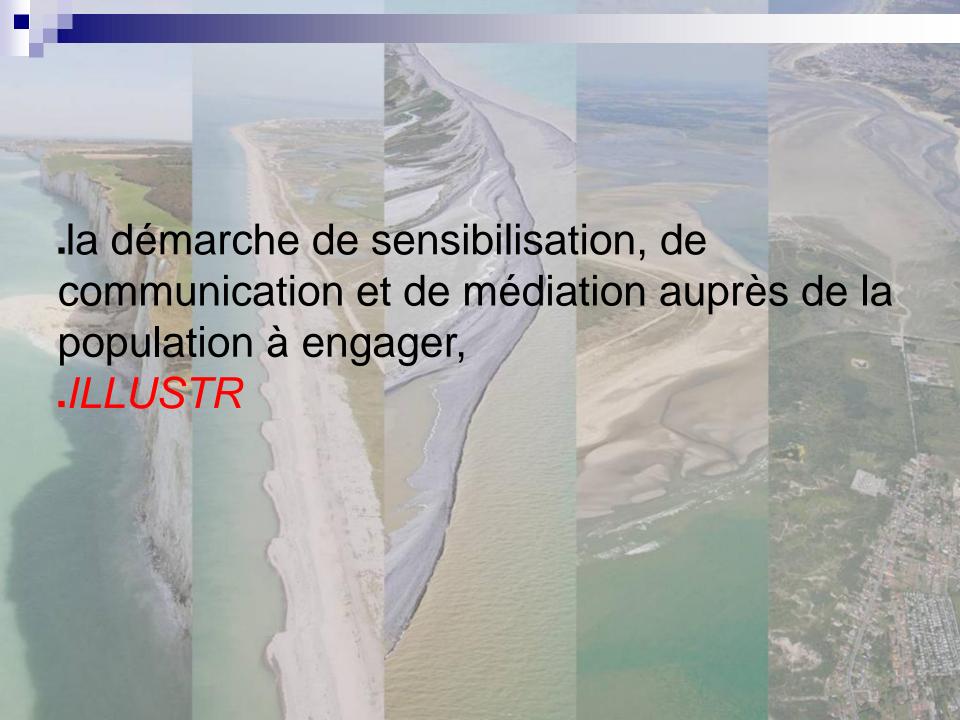




Principes urbains et littoraux

le lancement de la procédure d'expropriation dans le cadre du « Fonds Barnier ».

ILLUSTR



Conduite opérationnelle – moyens humains

Au regard des enjeux et des échéances courtes dont dispose la maitrise d'ouvrage pour conduire les études complémentaires pour finaliser l'étude stratégique, il a été décidé courant novembre 2012 de pourvoir à la création d'un poste dédié sur 3 ans financé par la Région et le Département.

Ce chargé de mission sera appuyé par l'équipe pluridisciplinaire de la direction de l'aménagement du SMBS GLP : urbanistes, architectes, paysagistes, environnementalistes et ingénieurs littoral











Schéma d'aménagement de la ZAC du Moulinet



Etat d'avancement de la ZAC

Objectifs 1er trimestre 2013, ZAC du Moulinet :

- Finalisation du dossier de réalisation de la ZAC
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures de la ZAC, et première tranche de travaux prévue en 2014
- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement culturel communal
- Appel à projets d'opérateurs pour l'implantation d'un pôle d'hébergements touristiques sur le site du Moulinet

